



Campagne de prévention et de tri des déchets du SDEDA - 2022

Article court

Toute l'Aube simplifie le geste de tri !

Au cœur de la lutte pour la réduction des déchets depuis plus de 20 ans, le Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube accompagne et informe les citoyens et les collectivités avec un double objectif : améliorer la qualité du tri et réduire les déchets. À l'occasion de la SERD, semaine européenne de la réduction des déchets, qui aura lieu du 19 au 27 novembre 2022, le SDEDA met cette année à l'honneur un événement qui marquera un nouveau pas dans l'atteinte des objectifs fixés : l'extension des consignes de tri, tous les emballages plastiques iront désormais dans le sac/bac jaune. Déjà appliquée sur une partie du territoire, cette simplification du geste de tri s'harmonise. À partir de janvier 2023, toute l'Aube est concernée. Barquettes, films plastiques, aluminium ou encore pots de yaourt... désormais, tous les emballages se trient ! Pour bien le faire savoir, la campagne de communication annuelle met en scène la ronde des déchets à trier... c'est aussi ça, l'économie circulaire !

Plus d'informations sur sdeda.fr

Article long

Toute l'aube simplifie le geste de tri !

Dès 2023, tous les emballages se trient, partout dans l'Aube. Où que vous soyez sur le territoire de l'Aube, une seule règle s'applique : barquettes, films plastiques, aluminium ou encore pots de yaourt... quels qu'ils soient, les emballages, c'est direction la poubelle jaune ! Plus de questions à se poser, plus d'excuses pour ne pas trier : il suffit d'adopter le bon geste.

Harmoniser les consignes sur le territoire : un impératif réglementaire

Trier ses emballages, c'est bien, avoir la possibilité de les trier tous, c'est mieux. En la matière, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe le cap. Pour laisser aux collectivités le temps d'adapter leurs moyens techniques et organisationnels, les exigences sont réparties en plusieurs temps. La première étape, c'est tout de suite, en 2022 : l'extension des consignes de tri de tous les déchets plastiques, films et barquettes inclus. Les prochaines étapes seront mises en œuvre ultérieurement pour faciliter toujours plus le geste de tri.



Un enjeu écologique

Au cœur de l'économie circulaire, le recyclage joue un rôle clé dans la préservation de nos ressources naturelles. En donnant une seconde vie aux déchets, il limite l'impact de la consommation sur l'environnement. De nouveaux objets sont créés, moins de déchets sont rejetés dans la nature ou dans les océans, les ressources sont revalorisées. Le recyclage participe par ailleurs à limiter l'empreinte carbone de l'activité humaine. En 2021, 2,2 millions de tonnes de CO² ont été évitées en France grâce au recyclage des emballages. C'est l'équivalent d'un million de voitures. Adoptés par chacun et chacune d'entre nous, les petits gestes comptent.

Tous mobilisés pour réduire les déchets

Tous les acteurs de la gestion des déchets sont investis dans la prévention et la sensibilisation en faveur de la réduction des déchets. Ensemble, nous portons des objectifs ambitieux, comme par exemple celui de permettre à 100% des français, dès 2023, de trier l'intégralité de leurs emballages grâce à la simplification du geste de tri. Avec l'extension des consignes de tri sur le territoire, 100% des habitants de l'Aube seront en mesure de trier tous leurs emballages : objectif atteint !

Au cœur de la lutte pour la réduction des déchets depuis plus de 20 ans, le Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube accompagne et informe les citoyens et les collectivités avec un double objectif : améliorer la qualité du tri et réduire les déchets.

Plus d'informations sur sdeda.fr